

PROFS EN NÉGO

RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 2, numéro 13, séance du 14 novembre 2023

Poursuite des discussions sur la recherche, la tâche et l'EAD

Le 14 novembre dernier, les représentantes et représentants de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) et leurs vis-à-vis du Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) ont poursuivi les échanges sur certains enjeux de taille. Des contraintes de calendrier du côté syndical ont fait qu'exceptionnellement, une seule journée était à l'horaire cette semaine-là. Malheureusement, en continuité avec les dernières séances, les pourparlers sont demeurés laborieux sur la tâche et l'EAD, tandis qu'ils se sont rapprochés du point mort sur la recherche.

Un retour décevant sur la recherche enseignante

Jusqu'à ce moment, les discussions sur la recherche donnaient certains espoirs à l'équipe syndicale : après tout, la Fédération des cégeps mentionne elle-même, dans son mémoire déposé dans le cadre du récent chantier sur la recherche¹, souhaiter faciliter la poursuite de projets de recherche initiés par les enseignantes et les enseignants à statut précaire. La surprise fut donc de taille lorsque le retour du CPNC du 14 novembre dernier, en réponse au dépôt d'un document de travail de l'ASPPC faisant écho aux discussions tenues jusque-là sur la question, se limita à une fin de non-recevoir. Les négociatrices et négociateurs de l'Alliance, souhaitant

mieux comprendre ce brusque revirement, déployèrent des efforts de questionnement. En conclusion, de nouvelles voies de passage furent proposées par la partie syndicale, et les parties convinrent de remettre le sujet à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre.

Une petite percée au volet 1 de la tâche enseignante

Après avoir annoncé à la rencontre précédente n'avoir aucune réceptivité quant à l'ensemble des revendications syndicales en matière de tâche enseignante (T1) et avoir invité la partie syndicale à « faire des choix », les représentantes patronales répondirent partiellement ce jour-là aux appels lancés par l'ASPPC à poursuivre la discussion sur ce sujet. Il fut ainsi mentionné par le CPNC que les besoins les plus criants se trouvaient, selon lui, en soins infirmiers. Par conséquent, si ajout de ressources il y avait, l'équipe patronale démontrerait de l'ouverture à répondre en partie à la revendication T1a, soit seulement pour la portion concernant les stages dans ce programme. S'ensuivirent des échanges sur les autres éléments de la demande T1 et sur la méthodologie du modèle présenté par l'équipe de l'Alliance, échanges au cours desquels cette dernière insista pour que ne soient pas oubliés les autres volets de la demande T1a, rappelant que d'autres besoins urgents existent dans le réseau, entre autres dans les autres techniques de la

¹ Chantier sur la recherche au collégial, Mémoire de la Fédération des cégeps présenté au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et

au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), octobre 2023 (recommandation 5)

santé et des services sociaux ainsi que dans les techniques de santé animale. Un retour sur les enjeux liés aux autres revendications incluses dans T1 (b, c, d et f) fut également à l'ordre du jour, la partie syndicale tentant de démontrer que les modèles qu'elle proposait solutionnaient de réels problèmes de surcharge dans le réseau en plus de s'avérer simples et de prendre en considération le souhait patronal de ne pas ajouter à la complexité de la CI. Sans grande surprise, en continuité avec la posture adoptée la semaine précédente, le CPNC se contenta de prendre des notes.

Réponse de l'ASPPC à la proposition sur la FAD

Afin de poursuivre les discussions sur la formation à distance (FAD)/l'enseignement à distance (EAD) entamées la semaine précédente par le dépôt d'un court texte du CPNC prenant la forme d'un projet d'annexe à la convention collective, la partie syndicale mit au jeu un document de travail permettant de déployer les revendications enseignantes M1 (circonscrire et baliser l'offre d'EAD) et M2 (encadrer les conditions de travail en EAD). Prenant appui sur certains éléments du dépôt patronal, le comité syndical proposa notamment de bonifier l'annexe existante sur les modèles d'organisation de l'enseignement (VII-3 FNEEQ/VIII-7 FEC) et d'ajouter un article permettant d'encadrer les conditions de travail en contexte d'enseignement à distance, son objectif clairement annoncé étant de faire avancer les pourparlers sur cet important enjeu de la négociation. La partie patronale prit le temps d'aller en caucus avant de revenir avec des questions de compréhension. Il fut convenu qu'un retour serait effectué rapidement après consultation par cette dernière auprès de ses mandants.

Les deux comités se quittèrent après avoir convenu de reporter à la semaine suivante, faute de temps, la poursuite de leurs discussions exploratoires sur la formation continue (M4').

Siégeant pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héloïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

Siégeant pour la partie patronale (CPNC) :

- Renée Boisclair – MES
- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Émilie Gendron – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG (*absente*)
- Karine Ouellet – Fédération des cégeps

Demandes discutées lors des rencontres :

Demandes syndicales

T1 – Alléger la charge d'enseignement en injectant des ressources enseignantes au volet 1 et, le cas échéant, en revoyant le calcul de la charge individuelle (CI) en ce qui concerne :

- a. Le travail effectué en milieu clinique, en stage et en laboratoire pratique en soins infirmiers, dans les autres techniques de la santé et des services sociaux, dans les techniques de santé animale ainsi que dans tous les programmes où de telles activités sont présentes
- b. Le nombre élevé d'étudiantes et d'étudiants en classe et ses effets, notamment le temps de correction, dans certaines disciplines
- c. L'absence de prise en compte du nombre d'étudiantes et d'étudiants (NES) pour les cours de moins de 45 heures
- d. Le soutien à la réussite et la persévérance dans les études, de même que la prise en compte de certaines caractéristiques de la population étudiante
- f. Les nombreuses préparations

C4 – Prévoir des balises pour encadrer l'exercice d'activités de recherche pour l'enseignant.e

M1 – Circonscrire et baliser l'offre d'enseignement à distance, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, en inscrivant dans la convention collective des conditions et processus locaux et nationaux, principalement dans la perspective d'assurer la cohérence du réseau et la vitalité des cégeps dans l'ensemble des régions

M2 – Encadrer les spécificités de l'enseignement à distance sur le plan des conditions de travail, tant à l'enseignement régulier qu'à la

Demandes patronales

Demandes discutées lors des rencontres :

formation continue, notamment en limitant le nombre d'étudiantes et d'étudiants par groupe et en garantissant le soutien nécessaire

Prochaines rencontres de négociation :

- Le 21 (PM) et le 22 (AM et PM) novembre 2023